

REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----

REGION DU CENTRE

-----

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

Structure Interne de Gestion Administrative

des Marchés Publics

-----

B.P. 10 068 YAOUNDE

E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----

CENTRE REGION

-----

CENTRE REGIONAL COUNCIL

-----

GENERAL SECRETARIAT

-----

Internal Administrative Management Structure

Public Procurement

-----

P. O. BOX : 10 068 YAOUNDE

E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com

DECISION N° 0132

/D/CRCE/CIPM/2025 DU

19 SEP 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE PASSEE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°06093-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ DU 21 AOÛT 2025 RELATIF A LA SURVEILLANCE ET AUX CONTROLE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN LA ROUTE REGIONALE EN TERRE R0154, LOBO -HEGBA - BOTMAKAK Y COMPRIS LA CONSTRUCTION DE SEPT (07) PONTS DEFINITIFS (LONGUEUR TOTALE : 45,90 KM).

### LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE,

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;  
Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;  
Vu l'arrêté n°000446/A/MINDEVEL du 31 décembre 2020 constatant l'élection du Président et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Centre ;  
Vu la Circulaire n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025, relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics  
Vu la Lettre-Circulaire n° 00001/PR/MINFI/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu la Lettre-Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;  
Vu la lettre-circulaire n°00000792/LC/MINFI du 24 janvier 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées, pour l'Exercice 2025 ;  
Vu la lettre d'autorisation de gré à gré n°06093-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 21 août 2025 ;  
Vu le rapport d'analyse du groupe de travail Ad Hoc mis en place pour l'analyse des offres des soumissionnaires.

### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Le marché, objet de l'autorisation n°06093-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 21 août 2025 relatif à la surveillance et au contrôle des travaux d'entretien de la route régionale en terre R0154, LOBO -HEGBA - BOTMAKAK y compris le construction de sept (07) ponts définitif (Longueur totale : 45,90 km), dans le département du Nyong et Kelle, est attribué au bureau d'études TRINITY CONSULT COMPANY LIMITED, pour un montant de **quarante-sept millions cent trente-neuf mille cinq cent vingt-cinq (47 139 525) francs CFA** toutes taxes comprises. Le délai des prestations est suivant la durée des travaux.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

#### Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ Président CIPM/CRCE ;
- ✓ SIGAMP/CRCE ;
- ✓ TRINITY CONSULT COMPANY LIMITED ,
- ✓ Archive/Chrono.

Le Président du Conseil Régional,



*Gilbert Esimi Evouna*